

50^{ème} anniversaire de jumelage avec Fribourg-en-Brigau - Attribution de subventions exceptionnelles

Mme l'Adjointe GERDIL-DJAOUAT, Rapporteur : Dans le cadre des célébrations des 50 ans de jumelage avec Fribourg-en-Brigau, il est proposé d'attribuer une aide financière à deux projets culturels, celui du Choeur Schütz et celui du Théâtre de la Clairière.

I - Subvention au Chœur Schütz

A l'occasion des 50 ans de jumelage avec notre ville jumelée allemande, le **Choeur Schütz** prépare, en collaboration avec le Choeur Bach de Fribourg, la présentation à Fribourg-en-Brigau et à Besançon de la «Damnation de Faust», de Berlioz, en novembre prochain. Ce spectacle est un des temps forts des manifestations organisées pour célébrer cet anniversaire.

Pour mémoire, la «Damnation de Faust» sera interprétée par les deux chœurs, complétés par quelques choristes des Chenestrels et par l'orchestre du Choeur Bach, soit environ 200 choristes et 65 musiciens. Un concert sera donné au Konzerthaus de Fribourg, le samedi 15 novembre 2009 et deux concerts sont prévus à Besançon les 21 et 22 novembre 2009 au Grand Kursaal.

Le budget prévisionnel de l'opération se monte à 129 900 € pour un concert à Fribourg et deux à Besançon. Le financement est assuré pour partie par les recettes des concerts et les apports propres des chœurs et de différents sponsors. Une demande de subvention d'un montant équivalent de 16 200 €, incluant également différentes prestations en nature, a été également faite aux villes de Fribourg et de Besançon.

Une première somme de 4 000 € a été attribuée au Choeur Schütz par le Conseil Municipal réuni le 11 décembre 2008, pour lui permettre d'engager les premières dépenses.

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer à présent la deuxième partie de la subvention prévue, soit 4 450 €.

II - Subvention au Théâtre de la Clairière

Le **Théâtre de la Clairière** travaille depuis l'an dernier à la préparation d'un spectacle musical bilingue intitulé «Bach au café et au dessert» et inspiré de la cantate du café de J.S. Bach.

La nature de ce spectacle se prête parfaitement à une distribution bilingue française et allemande, d'où l'idée du metteur en scène de prendre contact avec des solistes fribourgeois, en raison de la qualité de la formation musicale dans notre ville jumelée. Des musiciens et comédiens bisontins complètent la distribution.

A l'occasion des 50 ans de jumelage avec Fribourg, le Théâtre de la Clairière a proposé à la Ville de produire ce spectacle à Fribourg et à Besançon.

Une représentation a été donnée à Fribourg en juin dernier et une représentation est prévue en novembre à Besançon.

Le coût du spectacle à Besançon est de 5 000 €. La Ville de Besançon a été sollicitée pour apporter son soutien à ce projet. Une somme de 2 000 € pourrait être attribuée au Théâtre de la Clairière, ainsi qu'une aide sous forme de prestations en nature (reprographie d'affiches et affichettes).

Propositions

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer :

- au Choeur Schütz le solde de la subvention prévue, soit un montant de 4 450 €
- au Théâtre de la Clairière, une subvention de 2 000 € ainsi que des prestations en nature.

En cas d'accord la dépense totale, soit 6 450 €, sera imputée au chapitre 65.048/6574.94036 CS 400.

«M. LE MAIRE : Je voudrais remercier l'Adjointe Fanny GERDIL-DJAOUAT pour la parfaite organisation de cette manifestation qui a été un grand succès. Et il y a même quelqu'un qui m'a dit «c'est un des meilleurs conseils municipaux auquel j'ai assisté» et j'ai répondu que ce n'était pas faux. C'était une réunion commune extraordinaire mais très intéressante. Merci Fanny, merci à ton service».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 1, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 9 octobre 2009.